



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin,
sur la commune de Genève, section Petit-
Saconnex

du 16 décembre 1966

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable du service du plan d'aména-
gement;

vu la proposition du service immobilier de la Ville
de Genève;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des
artères du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de :

chemin du champ d'Anier, lieu-dit de la région, à l'artère située
entre le chemin Noise Duboule et le chemin Colladon "La Tourelle".

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vi-
gueur.

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	1 ex.
Intérieur	1 ex.
Sautier	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Halland